

**CACES ® R484 Pont-roulant cat 1, 2 - INITIAL ou RECYCLAGE****Objectifs pédagogiques :**

- Identifier les règles générales et principes de commande d'un pont-roulant en Sécurité.
- Savoir maîtriser le pont-roulant de la catégorie visée au vue d'une délivrance d'une autorisation de conduite/CACES.

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Toute personne affectée à la commande d'un pont-roulant.

Prérequis des participants :

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Avoir des aptitudes de commande d'un pont-roulant.
- Savoir lire et écrire (notamment pour les livrets d'entretiens).
- Avoir le sens des responsabilités.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans la conduite et la manipulation d'une grue mobile.

Testeur CACES pour le dernier jour (si CACES prévu) ayant une expérience professionnelle d'au minimum 1 an dans la conduite d'une grue mobile ; ayant obtenu le CACES auprès d'un organisme testeur pour la ou les catégories de grue mobile concernées ; reconnu apte à la fonction de testeur. Notre organisme certificateur est désignée en fonction de la zone géographique de la session.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 6 stagiaires maximum.
- Durée : 14 heures, soit 2 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques et techniques : Pédagogie active basée essentiellement sur des apports théoriques et mises en situations pratiques sur les grues mobiles concernées. Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Matériels pédagogiques et techniques : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie), pont-roulant à jour de ses contrôles (pratique). En cas de matériel non conforme, le formateur refusera de réaliser la partie pratique.
- ⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, bilan de formation donnant un avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*
Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, conforme à la recommandation R484 de la CNAM ou équivalent, bilan de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Les Contenus de Formation sont personnalisés aux spécificités des différentes catégories de grue mobile.

LA LEGISLATION ACTUELLE

- Avoir des notions sur la responsabilité pénale, civile ou morale en cas d'accident
 - Les différentes instances et leurs fonctions
 - Recommandations R484 de la CNAM

TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DES PONTS ROULANTS

- Les caractéristiques de la machine, les différents documents obligatoires
- Les modèles de boîtier de commande
- Les différents organes mécaniques
- Les dispositifs de sécurité

SECURITE ET COMPORTEMENT

- Les consignes d'utilisation et de sécurité
- Les précautions liées à l'environnement de travail, le port des EPI
- Les gestes de commandement et les signaux sonores

TECHNIQUE D'ELINGAGE

- Les risques : renversement, retombée, effet d'adhérence ...
- Détermination du poids d'une charge : volume et masse volumique
 - Notion d'équilibre, centre de gravité, moment
 - Les angles d'élingage : influence sur le C.M.U.
- Les différents types d'élingues et accessoires d'élingage
 - Critères de choix d'une élingue
- Consignes d'emploi et de sécurité et règles d'élingage
 - Entretien des élingues

LES REGLES D'UTILISATION ET DE CONDUITE

- La prise de poste, l'adéquation pont/élingue/travail confié
 - Signalisation de la zone de travail
- Les consignes lors du déplacement de charges
 - Les différents déplacements possibles
- Les consignes pour les opérations de levage - Elingage
 - La fin de poste, savoir rendre compte
 - Partage d'expérience (si recyclage)

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques

RECYCLAGE PRECONISE TOUS LES 5 ANS SAUF SI CHANGEMENT POSTE, ENGIN, RISQUES.